

Réf : 4005

**La commission d'appel d'offre**

<b>Population :</b> - Toutes personnes amenées à participer à une procédure de marché public	<b>Objectifs :</b> Appréhender le rôle et les modes de fonctionnement de la CAO	
<b>Programme :</b>	<b>Rappel des principes fondamentaux</b> Liberté d'accès, égalité de traitement, transparence des procédures Préservation des deniers publics : définition du besoin et choix de l'offre économiquement la plus avantageuse <b>La composition de la commission d'appel d'offres</b> Les membres à voix délibérative et à voix consultative : modalités de désignation La désignation des suppléants La convocation du représentant du comptable et de la DGCCRF <b>L'organisation et le fonctionnement de la CAO</b> La convocation de la commission La notion de quorum L'organisation en appel d'offres ouvert L'organisation en appel d'offres restreint <b>Le rôle de la CAO</b> La sélection des candidats : études de cas de jurisprudence Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse <b>La responsabilité des membres de la CAO</b>	
<b>Période :</b>	A déterminer	
<b>Durée :</b>	03 jours	
<b>Animateur(s)</b>	<b>Niveau d'Etude</b>	<b>Fonction Occupée</b>